

Association INITIATIVE HERAULT EST

177 B Avenue Louis Lumière, Via Innova

34400 LUNEL

N° RNA W343014091

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'Association Initiative Hérault Est

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Initiative Hérault Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative,

il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT JEAN DE VEDAS,
Le 14 juin 2024

AUDIT ASSOCIÉS MÉDITERRANÉE
Commissaire aux comptes



Jean-Paul LACOMBE

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, droits similaires	909	909			
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	1 695	1 695			
Immobilisations financières					
Prêts	530 476	46 204	484 272	541 630	- 57 358
TOTAL	533 080	48 808	484 272	541 630	- 57 358
Stocks en cours					
Autres créances					
. Autres	59 093		59 093	47 553	11 540
Valeurs mobilières de placement	200 900		200 900		200 900
Disponibilités	242 503		242 503	387 942	- 145 439
TOTAL	502 496		502 496	435 495	67 001
TOTAL ACTIF	1 035 577	48 808	986 769	977 125	9 644
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
Fonds associatifs et réserves					
Fonds propres					
. Réserves		748 153		747 153	1 000
. Report à nouveau		82 280		79 708	2 572
. Résultat de l'exercice		12 049		2 572	9 477
TOTAL		842 482		829 433	13 049
Provisions pour risques et charges					
TOTAL					
Fonds dédiés					
. Sur subventions de fonctionnement		87 767		87 767	
TOTAL		87 767		87 767	
Dettes					
Fournisseurs et comptes rattachés		56 233		59 925	- 3 692
Autres		287			287
TOTAL		56 520		59 925	- 3 405
TOTAL PASSIF		986 769		977 125	9 644

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Production vendue services						
Montants nets produits d'expl.						
Autres produits d'exploitation						
Subventions d'exploitation			72 595	78 007	- 5 412	-6,94
Cotisations			11 950	10 550	1 400	13,27
Autres produits			2 726	2 362	364	15,41
Sous-total des autres produits d'exploitation			87 271	90 919	- 3 648	-4,01
Total des produits d'exploitation			87 271	90 919	- 3 648	-4,01
Produits financiers						
Autres intérêts et produits assimilés			1 196	5	1 191	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			8 780	22 116	- 13 336	-60,30
Total des produits financiers			9 977	22 121	- 12 144	-54,90
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			376		376	N/S
Total des produits exceptionnels			376		376	N/S
TOTAL DES PRODUITS			97 624	113 040	- 15 416	-13,64
TOTAL GENERAL			97 624	113 040	- 15 416	-13,64
Charges d'exploitation						
Autres achats non stockés			169	121	48	39,67
Services extérieurs			3 889	4 794	- 905	-18,88
Autres services extérieurs			62 759	67 694	- 4 935	-7,29
Autres charges			2 751	17 553	- 14 802	-84,33
Total des charges d'exploitation			69 568	90 162	- 20 594	-22,84
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux			15 721	20 306	- 4 585	-22,58
Total des charges financières			15 721	20 306	- 4 585	-22,58
Impôts sur les sociétés			287		287	N/S
TOTAL DES CHARGES			85 575	110 468	- 24 893	-22,53
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			12 049	2 572	9 477	368,47
TOTAL GENERAL			97 624	113 040	- 15 416	-13,64
Evaluation des contributions volontaires en nature						
Produits						
. Bénévolat			23 409	26 929	- 3 520	-13,07
Total			23 409	26 929	- 3 520	-13,07
Charges						
. Personnel bénévole			23 409	26 929	- 3 520	-13,07
Total			23 409	26 929	- 3 520	-13,07

Annexes aux comptes annuels

L'OBJET DE L'ASSOCIATION

Notre association Initiative Hérault Est est l'une des associations locales du Réseau Initiative France réparties sur tout le territoire métropolitain et outremerin, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement des créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs - notamment bancaires - de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autres part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Une charte d'éthique, un référentiels « métier », un système de qualification, une certification ISO 9001 de la tête de réseau
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa tête de réseau
- Le projet stratégique du réseau pour la période 2019-2022, la « promesse Initiative France »

Concrètement, sur l'exercice 2023, notre plateforme a poursuivi son action auprès des créateurs, repreneurs et chefs d'entreprise. Implantée depuis plus de 20 ans au Pôle Entreprendre, son territoire d'intervention reste Lunel Agglomération et Pays de L'Or Agglomération.

Notre plateforme a étudié 79 dossiers, présenté au Comité d'agrément 32 projets dont 30 ont été validés correspondant 32 prêts personnels accordés.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan comptable Général : règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC)
- Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France suite à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisation. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'émission de l'appel de fonds et non sur la base des encaissements
- Concernant les fonds dédiés contribuant au financement d'immobilisations amortissables, les fonds dédiés sont considérés comme des subventions d'investissement reportés au résultat au rythme des amortissements

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 986 768,55 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 12 048,54 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/05/2024 par l'association.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 533 080 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	909			909
Immobilisations corporelles	1 695			1 695
Immobilisations financières	580 894	153 325	203 743	530 476
TOTAL	583 497	153 325	203 743	533 080

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

Le montant des prêts décaissés au 31/12/2023 s'élève à un montant de 533 080 € contre 583 497 € au 31/12/2022.

Sur l'exercice 2023, 25 prêts ont été décaissés pour un montant de 153 325 € dont :

- 18 prêts pour un montant de 113 200 € accordés en 2023
- 7 prêts pour un montant de 40 125 € accordés en 2022

Amortissements et provisions d'actif = 48 808 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	909			909
Immobilisations corporelles	1 695			1 695
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	39 264	15 721	8 780	46 204
TOTAL	41 868	15 721	8 780	48 808

Sur l'exercice 2023,

- 1 prêt pour un montant de 2 750 € a été repris pour être passé en perte
- 7 prêts pour un montant de 6 030 € ont été repris pour encaissement

Les prêts sont provisionnés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50%
- Plus de 6 impayés : 75%
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100%
- En cas de cessation d'activité : 100%

Etat des créances = 589 569 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	530 476	181 487	348 989
Actif circulant & charges d'avance	59 093	59 093	
TOTAL	589 569	59 093	348 989

Au 31/12/2023, le montant des fonds de prêt accordés mais non encore décaissés à l'actif du bilan s'élève à 33 400 €.

Répartition de la trésorerie = 443 403 €

Au 31/12/2023, la trésorerie se décompose ainsi selon la méthode préférentielle préconisée par la Norme Initiative France :

Trésorerie	Montant
Trésorerie sur fonds de prêt	333 262
Trésorerie de fonctionnement	110 142
TOTAL	443 403

Engagements financiers donnés sur prêts accordés mais non déboursés = 33 400 €

Au 31/12/2023, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure parmi les engagements hors bilan. Il s'élève au 31/12/2023 à un montant de 33 400 € pour 6 dossiers.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Informations sur les fonds propres

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrées dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise ou d'emprunts selon les conventionnelles.

Les pertes et dépréciations constatées lors de l'exercice précédent sur les prêts d'honneur ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle doivent être imputées pour un montant équivalent des dépréciations et pertes de l'actif immobilisé au niveau des apports et emprunts qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif des postes du bilan passif.

Les pertes et dépréciations sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise ou emprunts sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles par type de prêts.

La variation des fonds propres sur l'activité prêt peut se résumer ainsi :

- Fonds de prêts sans droit de reprise au 31/12/2023 : 748 153 € soit une variation de +1 000 € par rapport l'exercice précédent
- Fonds de prêts avec droit de reprise au 31/12/2023 : 87 767 € soit une variation nulle par rapport l'exercice précédent

Au 31/12/2023, la quote-part des fonds propres, affectable au fonctionnement de la plateforme, se présente ainsi :

Fonds propres fonctionnement	Montant
Réserves	0
Report à nouveau	131 996
<i>Sous-total</i>	<i>131 996</i>
Résultat de fonctionnement	21 077
TOTAL	153 073

Etat des dettes = 56 520 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	56 233	56 233		
Dettes fiscales & sociales	287	287		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	56 520			

Charges à payer par postes du bilan = 53 911 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	53 911
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	53 911

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Abandon de frais par les bénévoles

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité de bénévolat sont enregistrés dans les comptes de charges correspondant à leur nature sur la base des dépenses réelles et justifiées et récapitulées dans une note de frais. La renonciation au remboursement de frais par le bénévole est matérialisée sur la note de frais produite par le bénévole et est comptabilisée en dons manuels.

Tableau de ressources

TABLEAU I : Ressources de l'organisme				
Origine des fonds	Montant 2023		Montant 2022	
	En €	En %	En €	En %
I. Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	11 950	100,00%	13 300	100,00%
Etat, collectivités locales, établissements publics				
<i>Sous-total I</i>	11 950	100,00%	13 300	100,00%
II. Ressources provenant des pouvoirs publics				
Etat	1 700	2,34%	700	0,93%
Régions	30 395	41,87%	47 147	62,65%
Autres collectivités territoriales	40 500	55,79%	27 410	36,42%
<i>Sous-total II</i>	72 595	100,00%	75 257	100,00%
III. Autres				
Autres ressources				
<i>Sous-total III</i>				
Total des ressources	84 545	100,00%	51 246	100,00%

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité				
Finalité des actions	Volumes financiers			
	2023		2022	
	Montant en €	%	Montant en €	%
Diplômantes (1)				
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)				
Insertion sociale				
Total				

TABLEAU III : Conventions de ressources publiques affectées				
Convention	Montant initial	Suivi exécution		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice
Etat	1 700		1 700	
Régions	30 395		30 395	
Autres collectivités territoriales	40 500		40 500	
Total	72 595		72 595	

Décomposition du compte de résultat par activité

Compte	libelle	Résultat global	Résultat de fonctionnement	Résultat d'intervention
74015000	SUBV BPI	1700	1 700,00	
74016000	SUBV COM. COMMUNES LUNEL	20 000,00	20 000,00	
74016200	SUBV VILLE LUNEL / ASSO	500	500,00	
74017000	SUBV COM AGGLO PAYS DE L'OR	20 000,00	20 000,00	
74040000	SUBV REGION	30 394,77	30 394,77	
75410000	RETOUR CREANCES IRRECOUVRABLES	2 726,05		2 726,05
75600000	COTISATIONS ASSOCIATIVES	11 950,00	11 950,00	
76400000	REVENU PLACEMENT FDP	900		900
76410000	REVENU PLACEMENT FONC	296,4	296,40	
77181000	PRODUITS EXCEPT PRETS	376,42		376,42
78662000	REPRISE PROVISION PRETS	8 780,11		8 780,11
87010000	BENEVOLAT PARTICIPATION COMITES AGREMENT	13 650,00		13 650,00
87020000	BENEVOLAT PARTICIPATION ASSOCIATION	9 759,00	9 759,00	
	TOTAL RESSOURCES (A)	121 032,75	94600,17	26432,58
	EXCEDENT (A-B)	12 048,54	21 077,07	
60640000	FOURNITURES PETITS MATERIELS	77,55	77,55	
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	91,25	91,25	
61320000	LOCATION BUREAU IHE	2358,72	2358,72	
61400000	CHARGES LOCATIVES	669,26	669,26	
61560000	MAINTENANCE LOGICIEL COMPTA	861,42	861,42	
62100000	PERSONNEL EXTER.A L'ASSO.	51241,03	51241,03	
62260000	HONORAIRES COM CPTES	2140	2140	
62261000	HONORAIRES AVOCAT FDP	1517,8		1517,8
62270000	FRAIS DE RECOUVREMENT	661,42		661,42
62510000	FRAIS DE DEPLACEMENTS	36,36	36,36	
62560000	FRAIS DE MISSION ET RECEPTIONS	1657,81	1657,81	
62610000	FRAIS POSTAUX	342,35	342,35	
62620000	FRAIS DE TELEPHONE	676,81	676,81	
62700000	FRAIS BANCAIRES FDP	945,3		945,3
62710000	FRAIS BANCAIRES FONC	52,7	52,7	
62810000	COTIS FRANCE INIT RESEAU	3427	3427	
62813000	COTIS ASSOCIATIVE	60	60	
65411000	CREANCES IRRECOUV EX ANTERIEUR	2750		2750
65800000	CHARGES DIVERSES GESTION	0,84	0,84	
68660000	DOT.PROV.DEPREC.ELTS FINANCIERS	15720,59		15720,59
69510000	IMPOT SOCIETE	287	71	216
86410000	BENEVOLAT PARTICIPATION COMITES AGREMENT	13650		13650
86420000	BENEVOLAT PARTICIPATION ASSOCIATION	9759	9759	
	TOTAL BESOINS (B)	108 984,21	73 523,10	35 461,11
	DEFICIT (B-A)			-9 028,53

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 287 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	17 703		17 703
Résultat financier	-5 744	287	-6 031
Résultat exceptionnel	376		376
Participation des salariés			
TOTAL	12 336	287	12 049

Valorisations des contributions volontaires

Les contributions volontaires ont été évaluées en fonction de la participation des bénévoles aux diverses activités de l'association, valorisées au taux moyen horaire de 50 Euros (toutes charges comprises) soit 23 409 Euros pour l'année 2023.

Bénévolat sur l'année 2023			
Sujet	heures	taux	Montant
Participation comité	273	50	13650
Participation association	193,50	50	9759
TOTAL	466,50		23409

Effectif moyen

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité

Effectif	2023
Cadres	0
Non cadres	0
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>
Personnel mise à disposition facturé	1,08
Personnel mise à disposition non facturé	0
<i>Sous-total</i>	<i>1,08</i>
<i>Bénévolat</i>	<i>0,23</i>
TOTAL GENERAL	1,31

Informations sur les rémunérations des dirigeants

Au cours de l'exercice, les membres des organes d'administration et de direction n'ont perçu aucune rémunération.

Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires CAC	2023
Certification des comptes	2 080
Autres missions	0
TOTAL	2 080

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 900 E

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Compte a terme int courus(50880000)	900
TOTAL	900

Charges à payer = 53 911 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs factures non parvenue(40810000)	53 911
TOTAL	53 911

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	909	909	0	1 an
Materiel bureau et info.	1 196	1 196	0	4 ans
Mobier de bureau	498	498	0	6 ans
TOTAL	2 604	2 604		

205000 logiciels

	immobilisations			amortissements			valeur residuelle	date de cession
	montant ht	date	taux	anterieur	exercice	total		
1	394,68	04/03/04	100	394,68		394,68		
2	227,24	04/03/04	100	227,24		227,24		
3	287,04	04/03/04	100	287,04		287,04		
total	908,96			908,96	0	908,96	0	

218300 materiel de bureau et informatique

	immobilisations			amortissements			valeur residuelle	date de cession
	montant ht	date	taux	anterieur	exercice	total		
1	239,2	04/03/04	25	239,2		239,2		
4	215,28	04/03/08	25	215,28		215,28		
5	742	13/03/13	25	742		742		
total	1196,48			1196,48	0	1196,48	0	

218400 mobilier de bureau

	immobilisations			amortissements			valeur residuelle	date de cession
	montant ht	date	taux	anterieur	exercice	total		
1	498,19	01/11/12	16,67	498,19	0	498,19	0	
total	498,19			498,19	0	498,19	0	

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation.